

la voie de son organe officiel, et nous promettons aux Sociétés de les appuyer autant que nous le pourrions raisonnablement. Le public agricole débat la question l'appuie ou la rejette et la Chambre est en mesure de décider si elle doit appuyer ou rejeter les mesures qui lui sont proposées. Ainsi aujourd'hui nous mettons devant le public les résolutions de la Société d'Agriculture du comté de Champlain, dont nous apprécions tout le mérite. Nous n'avons pas pour ainsi dire de traités agricoles spéciaux à notre pays et nous croyons que le moment est venu de procurer à nos cultivateurs non seulement un traité simple et concis pour l'usage des écoles primaires de nos campagnes; mais encore un traité complet d'Agriculture pour nos agriculteurs avides d'améliorer leur système et de se mettre au fait de la science moderne appliquée au sol, au climat aux capitaux et aux débouchés de notre pays. En un mot nous avons à créer toute une bibliothèque agricole et cette bibliothèque pourrait facilement se composer de quelques volumes seulement, dégagés de tout le fatras des questions encore en litige, et réunissant un corps de doctrines reconnues, faisant loi aujourd'hui. Que les différentes Sociétés d'Agriculture de comté appuient la demande d'une pareille publication et nous croyons pouvoir assurer que la Chambre n'hésitera pas un instant à faire droit à un vœu que mille raisons justifient. Mais puisque la Société d'Agriculture du Comté de Champlain a pris l'initiative dans cette mesure nous croyons qu'elle devrait, au moyen de circulaires se mettre en correspondance avec les autres Sociétés et solliciter leur adhésion. Nous serons toujours heureux de mettre notre journal à la disposition des Sociétés qui voudraient appuyer ou rejeter le projet. Nous voulons connaître l'opinion publique afin de marcher avec elle et l'aider à triompher.

“ Les soussignés, président et secrétaire-trésorier de la Société d'Agriculture du comté de Champlain, ont l'honneur de soumettre à la Chambre d'Agriculture les résolutions adoptées par la dite société dans son assemblée du 2 courant et de vous représenter respectueusement :

“ Que les neuf dixièmes de la population du Bas-Canada se dévouent à la tâche rude et difficile de la culture des champs, et que toute amélioration faite au système de culture suivi dans cette province est un grand soulagement apporté au sort de la classe nombreuse des agriculteurs.

“ Quo malgré tous les progrès que nous avons faits depuis quelques années, il faut reconnaître que l'Agriculture est encore arriérée

dans le Bas-Canada, et que loin d'être en état de suffire à la subsistance de toutes les classes de la population du pays, elle ne suffit même pas à ceux qui s'y livrent exclusivement.

“ Qu'un des moyens les plus efficaces pour changer cet état de chose est, dans l'opinion de la Société d'Agriculture du Comté de Champlain, et particulièrement des soussignés, la publication d'un petit traité d'agriculture rédigé dans un style clair et précis, débarrassé de toute idée spéculative et de tout terme scientifique, se bornant à exposer les principes élémentaires de l'agriculture, et à enseigner au cultivateur en termes vulgaires et à la portée de ses connaissances les moyens d'améliorer son sol par l'application des engrais et par un système de rotation des semailles, comme aussi à augmenter et améliorer son bétail, et cela avec le seul capital que représentent son travail et celui de sa famille. Ce traité devrait être répandu à profusion parmi les cultivateurs de la province afin que chaque habitant puisse en avoir un exemplaire, et par conséquent en pouvoir prendre facilement connaissance : et dans le but d'en disséminer les connaissances d'une manière plus efficace on devrait en faire un livre d'école dans les campagnes, afin de donner aux enfants des cultivateurs le goût de l'agriculture.

“ Les soussignés croient devoir suggérer aussi qu'il serait très avantageux pour les sociétés d'agriculture que l'octroi de la législature leur fût distribué pas plus tard que le mois de juillet de chaque année, surtout lorsque l'argent doit être employé à l'achat d'animaux.

“ En terminant, les soussignés se flattent que votre chambre prendra en considération la présente requête et les résolutions ci-jointes, et que vous prendrez tous les moyens qui sont à votre disposition pour les mettre à effet.

La démarche de la Société de Champlain n'est que le premier pas dans la voie de la science. Dans le vieux monde, là où une nombreuse population, le haut prix de la propriété font au cultivateur une loi impérieuse de ne rien négliger des façons à donner au sol pour arriver au maximum de produits, on est encore à emprunter à la science ses mille secrets. La pratique depuis des siècles de travaux persévérants n'a pu obtenir le dernier mot de la puissance productive du sol; il appartenait à l'agriculture moderne de le donner. Le Journal d'Agriculture pratique explique comme suit les causes de la disette actuelle en France et donne les moyens de l'obvier :

Quand les sécheresses diminuent les fourrages et par suite le fumier, les récoltes sont amoindries d'autant, et le fait apparaît dans les trois années qui suivent toute disette fourragère. C'est donc la disette fourragère qu'il faut empêcher par un bon aménagement des eaux : toute la difficulté se ramène donc au drainage, à l'irrigation, à l'emploi des engrais liquides et solides des villes et des usines. En présence